

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04635
Numéro SIREN : 824 189 898
Nom ou dénomination : APVS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2022 sous le numéro de dépôt 3474

APVS FRANCE

Le : 28 MAR. 2022

Numéro:

3474

Société par actions simplifiée**Au capital de 1.000 €****Siège social : 25, rue Paul Vaillant Couturier
91170 VIRY CHATILLON****RCS EVRY 824 189 898****RAPPORT DE GESTION****du Président présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 mars 2021**

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Durant notre exercice clos le 30 septembre 2020, notre société a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires par rapport à notre dernier exercice et nous clôturons avec un déficit.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice 2020-2021 sont de poursuivre nos efforts afin de rétablir la situation de la société et continuer à développer notre activité et notre clientèle malgré une conjoncture très difficile.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2020, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun événement important.

- Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas engagé de recherche et de développement.

RÉSULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 39 149 € contre 140.481 € l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 31 000 € contre 45 855 € l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 13 495 € contre 21.797 € l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 67 626 € contre 123.039 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (30 895) € contre 17.441 € l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, en tenant compte du résultat financier de (21) €, il s'élève à (30 895) €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (1) €.
- de l'impôt sur les bénéfices de 0 €.

L'exercice clos le 30 septembre 2020 se traduit par une perte de 30 919 €.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 30 919 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Origines du résultat à affecter :

Report à nouveau	€.	21 729
Résultat de l'exercice	€.	(30 919)
TOTAL		€. <u>(9 190)</u>

Affectation proposée :

Report à nouveau	€.	(9 190)
TOTAL		€. <u>(9 190)</u>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de (8 089) €.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions passées et visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce que nous vous demandons de ratifier.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39.4 du même Code.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE PRESIDENT

JESUS

APVS FRANCE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

**Siège social : 25, rue Paul Vaillant Couturier
91170 VIRY CHATILLON**

RCS EVRY 824 189 898

RAPPORT SPÉCIAL DU PRESIDENT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 mars 2021

Conformément à l'article L.227-10 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de du même code.

Nous vous informons qu'aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos.

LE PRESIDENT

JESUS

APVS FRANCE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 25, rue Paul Vaillant Couturier

91170 VIRY CHATILLON

RCS EVRY 824 189 898

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 30 mars 2021

FEUILLE DE PRÉSENCE

	Nombre d'actions	Nombre de voix	Signature
1°/ Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS, 25, rue P.V. Couturier 91170 VIRY-CHATILLON	750	750	JESUS
2°/ Monsieur Francisco José Jésus HERRANZ, 16, avenue de la Brunerie 92140 CLAMART	250	250	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexées 0 pouvoirs, arrêtée à 2 actionnaires présents ou représentés possédant ensemble 1000 actions.

Le Président

JESUS

APVS FRANCE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

**Siège social : 25, rue Paul Vaillant Couturier
91170 VIRY CHATILLON**

RCS EVRY 824 189 898

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt et un
Le trente mars
A dix heures.

Les actionnaires de la société « **APVS FRANCE** », société par actions simplifiée au capital de 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune, se sont réunis au siège social sur convocation.

Etaient présents :

1°/ **Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS, 750 actions,**
2°/ **Monsieur Francisco José Jésus HERRANZ 250 actions.**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS**, Président et actionnaire.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble 1.000 actions, représentant la totalité des actions et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Les statuts de la Société
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées
- Les comptes annuels de l'exercice 2019-2020
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

RM

HF

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales.

Les points figurant à l'ordre du jour sont alors abordés en séquence, tels qu'ils figurent dans la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du rapport de gestion du Président
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et quitus pour la gestion
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du Président
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le rapport de gestion établi par le Président a été présenté aux actionnaires présents par **Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS**. Ce rapport, dont un exemplaire figure en annexe au présent acte, porte sur les activités de la société, l'examen des comptes et résultats et une proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2020, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit de 30 919 €, approuve la proposition du Président et décide d'imputer de la façon suivante :

R17

HF

Origines du résultat à affecter :

Report à nouveau	€.	21 729
Résultat de l'exercice	€.	(30 919)
		<hr/>
TOTAL	€.	(9 190)

Affectation proposée :

Report à nouveau	€.	(9 190)
		<hr/>
TOTAL	€.	(9 190)

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de (8 089) €.

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le versement à **Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS** en qualité de Président d'une rémunération brute mensuelle de 1 268,12 €.

Il sera en outre remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur de copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RM

HF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents à l'assemblée.

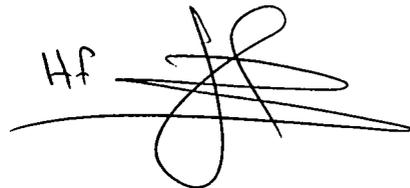
M. Rui Manuel DE JESUS MARTINS

« lu et approuvé »

RM JESUS

M. Francisco José Jesús HERRANZ

« lu et approuvé »

Hf 

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2020**

Exercice ouvert le	01/10/2019	et clos le	30/09/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : SAS APVS FRANCE	Adresse du siège social :
SIRET : 8 2 4 1 8 9 8 9 8 0 0 0 1 1	
Adresse du principal établissement : 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER 91170 VIRY-CHATILLON	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
---	---

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% <input type="text"/>	Bénéfice imposable à 28% <input type="text"/>	Déficit	30 917
	Bénéfice imposable à 15 % <input type="text" value="0"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		<input type="text"/>

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV exonérées art 238quindecies <input type="text"/>
---	---	--	---	---

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 <i>sepdecies</i> <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinques* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinques* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SAS ACA/MONTROUGE 68 rue Perrier 92120 MONTROUGE	
	Tél : 01 40 92 09 23
- du conseil	
CERTIFIEE ET CONFORME ORIGINAL JESUS	
- du CGA ou du viseur conventionné	
- N° d'agrément	

Cegid Group

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS APVS FRANCE

du 01/10/2019

Adresse 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER 91170 VIRY-CHATILLON

au 30/09/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		3 593
Total		3 593

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2020. (total col. 9 + total col 10) 10	3 593	- de l'exercice 2020 10	
- de l'exercice précédent 10	10 660	- de l'exercice précédent 10	17 583

Nom et qualité du signataire _____ À VIRY-CHATILLON, le 23/11/2021
Signature _____

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Désignation de l'entreprise <u>SAS APVS FRANCE</u>				Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <u>25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER 91170 VIRY-CHATILLON</u>						
Numéro SIRET* <u>8 2 4 1 8 9 8 9 8 0 0 0 1 1</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		<u>12</u>		Durée de l'exercice précédent*		
		<u>12</u>				
				Exercice N clos le		
				<u>30/09/2020</u>		
ACTIF				Brut		
				1		
				Amortissements-Provisions		
				2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	10 583	030	7 461
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	10 583	048	7 461
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	1 025	052	1 025
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 207	070	10 207
			Autres* (3)	072	20 312	074
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1 187	086	1 187
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	32 731	098	32 731
	Total général (I + II)		110	43 315	112	7 461
				35 853		
PASSIF				Exercice N		
				NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131		132	
	Report à nouveau		134	21 729		
	Résultat de l'exercice		136	(30 919)		
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	(8 089)			
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	1 128		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	7 749		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169		172	35 066
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	43 943			
Total général (I + II + III)		180	35 853			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 102 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS APVS FRANCE

Néant *

Exercice N clos le 30/09/2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons		209	210		
	Production vendue	biens services*	intracommunautaires		215	214		
					217	31 421	218	39 149
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires.)					222	(2 443)	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230	24	
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)					232	36 730		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	335	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier - immobilier)					242	19 566	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	798		244	1 110	
	Rémunérations du personnel*					250	31 000	
	Charges sociales (cf renvoi 380)					252	13 495	
	Dotations aux amortissements*					254	2 116	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262	2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	67 626		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(30 895)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280		
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges financières (V)					294	21	
	Charges exceptionnelles *	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	1
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	(30 919)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314	30 919	
Rémégravations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G I) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)					324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	2
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 septies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sextdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit					350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite					641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354	30 917	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372	30 917	

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	10 583	462		464		466	10 583				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	10 583	492		494		496	10 583				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	5 344	552	2 116	554		556	7 461				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	5 344	572	2 116	574		576	7 461				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SAS APVS FRANCE Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement deduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860	30 917				
Total des déficits restant à reporter		870	30 917				

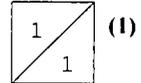
IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	1 626
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	4 403
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET 82418989800011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS APVS FRANCE

ADRESSE (voie) 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER

CODE POSTAL 91170

VILLE VIRY-CHATILLON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DE JESUS MARTINS Prénom(s) RUI MANUEL
 Nom marital % de détention 75.00 Nb de parts ou actions 750
 Naissance : Date 24031971 N° Département 99 Commune Pays PORTUGAL
 Adresse : N° 25 Voie rue PAUL VAILLANT COUTURIER
 Code Postal 91170 Commune VIRY-CHATILLON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique HERRANZ Prénom(s) FRANCISCO
 Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 250
 Naissance : Date 26041974 N° Département 92 Commune CLAMART Pays FRANCE
 Adresse : N° 16 Voie avenue DE LA BRUNERIE
 Code Postal Commune Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2020

N° SIRET 8 2 4 1 8 9 8 9 8 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS APVS FRANCE

ADRESSE (voie) 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER

CODE POSTAL 91170 VILLE VIRY-CHATILLON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS APVS FRANCE
824189898 IS1

Au titre de l'année N

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI) Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	Montant
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

